

sairement plus grand que le bien, le gouvernement par tous est infailliblement mauvais.

« Mais, pour tout peuple incapable de produire de grands génies, incapable de les deviner et de s'identifier avec eux, et trop sage cependant pour s'abandonner à la conduite de la multitude, le meilleur gouvernement est sans contredit celui où le pouvoir souverain d'un seul est entouré de garanties suffisantes, de conseillers sages, dignes, éclairés et libres. Que ces derniers soient nommés par le peuple, ou qu'ils trouvent leur origine dans l'hérédité, peu importe : dans le premier cas ils puisent leur force dans celle de l'opinion publique, et dans le second, dans celle d'une position exceptionnelle d'élévation et d'indépendance, de traditions d'honneur et de gloire. »

« *Quelques observations au sujet de la revision du Code pénal dans le G.-D. de Luxembourg* », opusculé de 58 pages, parut en 1863 à Luxembourg, chez Heintzé frères (3)

De 1866 à 1872 Funck fit partie du Conseil communal de la capitale, les trois dernières années en qualité d'échevin. (4)

Avec SIMONIS et Nicolas MARTHA il appartenait à la commission chargée le 3. 5. 1867 par le Conseil communal de rédiger le texte de l'adresse qui devait exposer au roi grand-duc la situation de la capitale et les craintes de ses habitants au sujet du départ de la garnison et de la démolition de la forteresse. (5)

La délégation qui remit ladite adresse au souverain ayant été apaisée à La Haye par des promesses, le Conseil communal s'émut en constatant qu'au cours des débats parlementaires précédant la ratification du Traité de Londres, il ne fut point question des dédommagements à accorder à la Ville de Luxembourg.

Aussi, en séance du 29 juin, l'homme de droit Alphonse Funck mit-il les points sur les i en soulevant que pour ce qui concernait l'éventualité de l'abandon des terres au profit de la Ville, « d'après l'article 541 du Code civil les terrains et bâtiments des places fortes font retour au domaine de l'Etat. La promesse de S.A.R. (le prince Henri) ne pourrait donc se réaliser qu'après que, par une loi, la Chambre aura donné son assentiment à cette mesure. D'un autre côté la Chambre devrait également indemniser les villes de Diekirch et d'Echternach pour les pertes qu'elles subissent. » (6)

L'Echevin SIMONIS ayant déclaré qu'il s'était livré à des recherches « tendant à établir les droits éventuels de la Ville sur tel ou tel bâtiment », Funck va jusqu'à demander si ces recherches pourraient être assez fondées pour les faire valoir en justice. C'est dire qu'il fallait s'attendre à des pourparlers difficiles, si les conceptions de la Ville n'étaient pas partagées par le gouvernement. En réalité la question des dédommagements ne fut aplanie que bien plus tard.

Le 25. 9. 1867 nous voyons Funck appuyer le projet des conseillers W. WAHL et P. HASTERT de faire tenir les foires aux bestiaux à l'intérieur de la ville, et non sur les glacis. Ce projet, combattu par le gouverne-